

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 11 AVRIL 2023

Date de convocation : 04/04/2023

**2023-013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

en présence : 8

votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, F. LOIFERT, P. MARSON, V. LEROY, M.J. LENS,

Absents excusés : A. BOBOWSKI, C. PICAUD, D. CAPY

Absents non excusés :

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à C. FORMONT, C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

**DELIBERATION N°13 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEES AU SE60 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que la fixation de la durée d'amortissement est laissée à l'appréciation de l'assemblée délibérante.

Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une durée d'amortissement pour les subventions versées au SE60 suite aux travaux de rénovation de l'éclairage public aérien de la rue de la Mairie, du Château, du Calvaire, des Grévières, du Joncquoy et du Jeu d'Arc doit être décidée.

La durée d'amortissement d'un an étant réservée aux biens de faible valeur et que la règle du prorata temporis pouvant être dérogée (caractère non significatif), Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal une durée d'amortissement de 1 an.

Il conviendrait de créditer 3 333,00€ au compte 28041513 chapitre 040 opération d'ordre et de débiter 3 333,00€ au compte 681 chapitre 042 opération d'ordre sur le budget 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, à amortir ce bien sur une durée de 1 an ; d'autoriser cette écriture et charge Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 11 avril 2023.

L'Adjoint au Maire

